



Reconnaissance de dette contre diplôme

Par **fratipuce**, le **17/09/2009** à **23:28**

Bonjour,

Il y a une quinzaine d'année j'ai fait mes études de stylisme dans le privé, au milieu de ma dernière année deux mois avant le diplôme mon prêt étudiant a été refusé, l'école m'a fait signé une reconnaissance de dette de 30000 francs, laissé passé le diplôme et ne me l'ont pas donné tant que je ne les aurais pas remboursé, le temps a passé, galère, le chômage, salaire au smig, bref jamais eu besoin de ce bout de papier, j'ai zappé... En début d'année après une énième fin de cdd, la crise, de nouveau le chômage, j'ai voulu m'inscrire à l'inspection académique pour obtenir un poste d'assistante de vie scolaire et là patatra il me faut justifier d'un niveau bac ou plus et présenter copies de mes diplômes, je n'ai pas le bac mais ce diplôme est équivalent à un BTS, j'ai contacté l'école qui m'a donné une adresse mail où faire ma demande, donné un délai d'une semaine pour recevoir par mail un duplicata il y a un mois et depuis mes mails restent sans réponses, je leur ai expliqué pourquoi j'avais besoin de cette copie, sans cela je ne pourrais accéder à ce travail, je ne sais pas comment faire ?? je ne sais si légalement ils ont le droit de ne pas me faire une copie ??